

Compte-rendu de la séance du 1er février 2021
du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

Présents : MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel, JACOB Erwan, BRÉHIER Sylviane, AULNETTE Maïwenn, FORESTELLO Fabien, RENAUD Sébastien, JARDIN Jeffrey

Absents excusés : MIGAULT Guy, BOULIGAND Laëtitia

Laëtitia BOULIGAND a donné pouvoir à Sylviane BRÉHIER

Horaires de l'école publique Jules Verne : renouvellement de la demande de dérogation à la Direction Académique

L'école publique Jules Verne bénéficie depuis septembre 2018 d'une dérogation de la Direction Académique pour l'organisation du temps scolaire sur 8 demi-journées dont 4 matinées soit un enseignement scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi. La dérogation a été accordée pour 3 années scolaires. Il convient donc de solliciter la Direction Académique pour le renouvellement de cette organisation dérogatoire.

Le conseil d'école a statué en faveur de cette organisation dérogatoire, lors de sa séance du 26 janvier 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CONFIRME son choix de fixer les horaires de l'école publique Jules Verne comme suit à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 : 8h30-11h45 / 13h30-16h15
- SOLLICITE une dérogation auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale d'Ille-et-Vilaine
- AUTORISE le Maire à signer la demande de dérogation.